



# Intimidation et violence

## Bilan du plan de lutte 2014

École : De la Petite-Bourgogne	
Parmi ce qui a été accompli, de quoi êtes-vous <b>le plus fiers</b> ? Quelle (s) réussite (s) devrait-on célébrer? Diffuser?	Le système de conséquences commun (billets rouges) permet à tous de faire respecter le code de vie de façon plus efficace et uniforme. Les attentes des enseignants sont claires pour les élèves. La détection des situations problématiques se fait de façon systématique. Les étapes à suivre sont claires et les parents sont mieux informés des situations vécues à l'école. Les conséquences appliquées sont dissuasives pour la grande majorité des élèves et ces derniers sont motivés par l'activité récompense. Les billets verts qui soulignent les bons comportements fonctionnent bien, c'est à poursuivre.
Comment votre plan de lutte a-t-il contribué à faire de votre école un milieu sain et sécuritaire? À cette étape, êtes-vous déjà en mesure de rendre compte de <b>premiers résultats observables</b> ? Voyez-vous déjà des impacts suite à vos efforts? Lesquels?	Les élèves de l'école connaissent mieux le code de vie, savent que les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés et connaissent les conséquences qui y sont associées. Certains élèves qui présentent des difficultés de comportement plus grandes ont tout de même besoin d'autres mesures. Les enseignants savent à qui s'adresser si une situation d'intimidation se présente.
Est-ce que votre plan de lutte vous a permis de <b>sensibiliser</b> et de rendre votre <b>communauté éducative</b> plus <b>efficace</b> en matière de prévention et de traitement de la violence (résolution des problèmes d'intimidation et de violence plus efficaces, récurrences moins fréquentes, climat amélioré, etc.)?	La centralisation des plaintes vers une seule personne permet un suivi efficace et rapide. Les enseignants soulignent toutefois l'importance qu'il y ait un échange d'information entre les enseignants et l'intervenant qui reçoit la plainte. Les enseignants sont à l'affût des situations ou des lieux qui sont plus propices aux situations d'intimidation. Le système de conséquences ainsi que le protocole en matière de signalement facilite l'intervention de tous les adultes de l'école. Les enseignants soulignent également que la conséquence pour les élèves considérés comme intimidateurs devrait être appliquée plus rapidement. Ils expriment également l'importance d'informer les nouveaux enseignants de la démarche en cas d'intimidation.
<b>Quelle est votre cible chiffrée pour l'année 2015</b> ? Quels sont les moyens retenus pour atteindre cet objectif de résultat?	Diminuer le nombre de plaintes relatives à un cas d'intimidation d'ici juin 2015. Nous allons comparer les plaintes de l'an prochain avec les données de cette année.

« Le conseil d'établissement procède **annuellement** à l'**évaluation des résultats** de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un **document faisant état de cette évaluation** est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. » (art. 83.1 LIP)

Dès sa présentation au conseil d'établissement, veuillez diffuser ce document.